



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/346

**Marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux
Lot 1 : 2 Balayeuses aspiratrices
Autorisation de signer et exécuter le marché**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux.

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, sur le profil acheteur www.achatpublic.com, www.marchesonline.com et mis en ligne sur le site de la Ville le 27 octobre 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 07 décembre 2016 à 11h00.

Les prestations sont réparties en 5 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	2 Balayeuses aspiratrices
2	Un Véhicule électrique
3	Un Broyeur professionnel de végétaux
4	Une Aspiratrice de feuilles de grande capacité
5	Un Camion nacelle d'occasion

La durée du marché est de 12 mois.

Les délais de livraison étaient à proposer par les candidats à l'acte d'engagement et ne pouvaient excéder les délais maximum suivants :

- lot 1 : 6 mois maximum
- lot 2 : 6 mois maximum
- lot 3 : 6 mois maximum
- lot 4 : 6 mois maximum
- lot 5 : 2 mois maximum

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères Lot 1</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	35%
2-Qualité et performance technique appréciée au regard des éléments renseignés dans le mémoire technique et au regard des fiches techniques.	30%
3-Délai de livraison (sans toutefois excéder 6 mois)	20%
4-Nature de garantie et du service après-vente au regard des éléments renseignés dans le mémoire technique	15%

La commission d'appel d'offres en sa séance du 14 décembre 2016 a décidé d'attribuer le marché d'acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux – lot 1 (2 balayeuses aspiratrices) à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché d'acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux lot 1 (2 balayuses aspiratrices) avec l'entreprise suivante :

-Lot 1 (2 balayuses aspiratrices) : France Dulevo SA pour un montant de 105 000,00 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 14 décembre 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules et machines pour les services municipaux lot 1 (2 balayuses aspiratrices) avec l'entreprise suivante :

- Lot 1 (2 balayuses aspiratrices) : France Dulevo SA pour un montant de 105 000,00 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016

Publication : 23/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI